



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2014

Publication : 07/02/2014

**EXTRAIT DU REGISTRE****VILLE DU BOUSCAT****DES****DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance ordinaire du 4 Février 2014****DOSSIER N° 5 :**

ADHESION A L'ASSOCIATION  
AQUITAINE DES ACHATS PUBLICS  
RESPONSABLES

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 4 Février 2014

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35**

**Membres présents : 32**

**Absent : 0**

**Excusés : 3**

**Présents :** M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON-CAZENAVE, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, M. QUANCARD, MME MADELMONT, M. ASSERAY, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME DESON, M. FARGEON, M. BARRIER, M. LAMARQUE, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

**Excusés avec procuration :** MME THIBAUDEAU (à M. PRIGENT), MME TRAORE (à MME MADELMONT), M. PASCAL (MME DE PONCHEVILLE)

**Absent :**

**Secrétaire :** M. JALABERT

**DOSSIER N° 5 :    ADHESION A L'ASSOCIATION AQUITAINE DES  
ACHATS PUBLICS RESPONSABLES**

RAPPORTEUR : Alain ZIMMERMANN

La commande publique est un levier pertinent pour agir contre le changement climatique et pour favoriser les politiques d'insertion sociale.

Néanmoins, la complexité de la matière (maîtrise de nouvelles règles juridiques, la connaissance de nouvelles méthodes de calcul des coûts, de nouvelles normes, de nouveaux labels...) nécessite un partenariat accru entre tous les acteurs afin d'utiliser les outils proposés par le législateur de manière efficace.

Ainsi, le réseau dénommé Réseau Aquitain des Acheteurs Publics Responsables constitué en association le 19 décembre 2012 propose à ces membres :

- des actions de formation,
- des rencontres régulières sur un aspect des achats publics,
- des publications de lettres d'information,
- l'accès à un site interne,
- l'accompagnement, le conseil dans la passation des marchés,

afin que les collectivités territoriales puissent mettre en place une politique d'achat public respectant les objectifs de développement durable qu'elles se sont fixés.

Par délibération en date du 22 janvier 2013, la ville du Bouscat a adhéré à l'Association Aquitaine des Achats Publics Responsables. Compte-tenu des missions de cette association, il est proposé au Conseil Municipal de reconduire cette adhésion pour l'année 2014.

Le coût de l'adhésion à l'association est fixée à 500 € /an pour notre collectivité.

Ainsi,

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

**VU** le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 5 et 14,

**VU** la délibération du Conseil municipal n°14 en date du 15 mai 2012,

**VU** les statuts de l'association adoptés le 19 décembre 2012,

**VU** le barème des cotisations voté le 18 décembre 2012.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :**

**35 voix POUR**

**Article 1 :** Autorise Monsieur le Maire à émettre un avis favorable à l'adhésion à l'Association Aquitaine des Achats Publics Responsables,

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Maire à verser la somme de 500 € à l'Association Aquitaine des Achats Publics Responsables au titre de l'adhésion de la Commune du Bouscat.

**Article 3 :** Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget chapitre 65.

Fait et délibéré le 4 Février 2014

LE MAIRE,



Patrick BOBET